

44

Commission permanente

Séance du 18 septembre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48568

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Réfection des toitures terrasses et relevés d'étanchéité au collège Jacques Brel à Noyal-sur-Vilaine

Le lundi 18 septembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h05.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2124-2 et R2124-2-1° et R2162-7 à R2162-12;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Expose :

Des travaux de réfection de toitures terrasses et relevés d'étanchéité seront effectués au collège Jacques Brel à Noyal-sur-Vilaine.

Ces travaux comprennent la mise à niveau des toitures terrasses qui incluent d'une part, le désamiantage et d'autre part, des travaux d'amélioration du réseau de ventilation.

Cette opération est à réaliser du 23 octobre 2023 au 24 novembre 2023.

Une consultation pour effectuer ces travaux a été lancée le 7 juin 2023 via des marchés subséquents décomposée en 3 lots.

Lors de sa réunion du 5 septembre 2023, la Commission d'appel d'offres a attribué les marchés relatifs aux lots suivants :

- Lot n° 5 Plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air, à l'entreprise VINCI pour un montant de 15 197,37 € HT, soit 18 236,84€ TTC,
- Lot n° 7 Désamiantage, à l'entreprise EUROPAMIANTE pour un montant de 31 827,47 € HT, soit 38 192,96 € TTC,
- Lot n° 8 Couverture étanchéité, à l'entreprise SMAC pour un montant de 215 394,26 € HT, soit 258 473,11 € TTC.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés des lots n° 5, 7 et 8 avec les entreprises attributaires retenues par la Commission d'appel d'offres.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 20 septembre 2023
ID : CP20231745

Pour extrait conforme